

COMPTE RENDU DU CHS-CT D (COMITE HYGIENE SECURITE ET CONDITION DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL) DU 28 MARS 2017

1) Bilan des formations suite à la circulaire du 24 août 2016

Dans un contexte de menace plus élevée, la formation aux premiers secours et la sensibilisation aux gestes qui sauvent, ont été renforcées à partir de la rentrée 2016. Ils visent à donner aux élèves les moyens d'être des acteurs à part entière de la sécurité des écoles et établissements scolaires.

Mise en œuvre au niveau départemental :

Il s'agit d'un plan de formation sur 2/3 ans à l'attention des personnels comme des élèves.

- **Pour les personnels**, les formateurs sont des moniteurs de secourisme, des CP-APC, des enseignants du 2nd degré (SVT, EPS). modules départementaux de 6h ou formation en circo de 3h

Objectif :

100% des directeurs formés au PSC1 ainsi que certains enseignants

100% des enseignants formés aux GQS

- **Pour les élèves** la formation s'effectue dans le cadre des enseignements dans des parcours citoyens et des parcours de santé.

Objectif :

A l'issue du cycle 4, 50% des élèves doivent être formés au PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) et 50% aux GQS (gestes qui sauvent)

Bilan des formations élèves à ce jour dans notre département :

40% des élèves de troisième ont été formés au PSC 1

70% des élèves de CM2 ont reçu une formation « Apprendre à porter secours »

2) Projet nouveaux locaux CIO de Nice, circonscriptions de Nice

Des locaux ont été trouvés bd Slama sur le futur trajet du trame, projet avancé mais pas encore signé. L'objectif est que les services concernés puissent investir les nouveaux locaux pour la rentrée 2017.

3) Suite du GT remplaçant, on avance !

Une fiche de « prise de poste » remplie par le titulaire de la classe sera mise en place dès la rentrée. Cette fiche fera apparaître les informations utiles en cas de remplacement (élèves ayant un PAI, plannings divers, indication PPMS, code photocopieur...).

Une fiche de préférence (et non de vœu) sera diffusée aux remplaçants.

Un certain nombre d'informations pourra être communiqué à l'administration concernant les préférences de remplacement : préférences sur le type de remplacements (maternelle, élémentaire, ASH et REP), et également préférence géographique, un secteur pourra être ciblé.

Attention : on parle bien d'une fiche de préférences et non d'une fiche de vœux. Les choix indiqués ne pourront évidemment être satisfaits qu'en fonction des besoins en remplacements.

La FSU a longuement bataillé pour que l'IA accepte que cette fiche soit mise en œuvre. Il craignait en effet qu'elle génère des mécontentements auprès des titulaires mobiles en cas d'affectation ne prenant pas en compte les préférences communiquées.

Un bilan sur cette expérience sera fait en fin d'année scolaire 2017/2018, en cas de trop nombreuses contestations, l'IA se réserve le droit de supprimer le dispositif.

Le groupe de travail se poursuit et la création d'un espace de ressources pédagogiques destiné aux remplaçants est à l'étude avec le réseau CANOPÉ.